

## CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AVIS DU RSPG EU SPECTRUM POLICY IMPLICATIONS OF THE DIGITAL DIVIDEND

Le 30 octobre 2006, le RSPG a publié son projet d'avis sur « EU Spectrum Policy implications of the Digital Dividend », afin de recueillir les observations de l'industrie et des tiers intéressés. Ci-dessous vous trouverez les observations du Groupe CANAL+ sur cette consultation publique.

### **Contexte**

La Télévision Haute Définition (TV-HD) et la Télévision Mobile / Personnelle en mode « broadcast » sont deux vecteurs de croissance importants de l'industrie audiovisuelle. Les ressources hertziennes en bande UHF et VHF prévues par le futur plan de fréquences GE-06, destiné à être mis en œuvre d'ici 2015, seront nécessaires à la poursuite de ce développement.

### Bande VHF

- Le spectre VHF est actuellement largement occupé par la diffusion analogique de la chaîne CANAL+. A ce titre, le Groupe CANAL+ veille à ce que l'implémentation de nouveaux services de radiodiffusion dans cette bande avant le switch-off ne perturbe pas cette diffusion.
- L'utilisation prévue par le plan GE-06 de la bande VHF après le switch-off fait notamment état d'une couche DVB-T nationale. Le Groupe CANAL+ estime que cette couche pourrait être utilisée à l'avenir pour le développement de nouveaux services de Télévision Numérique Terrestre (TNT), en SD et en HD, sans impacter le déploiement des autres types de services prévus par le plan GE-06.

### Bande UHF

- La planification actuelle de la bande UHF a permis la création de six multiplex de TNT (R1 à R6) - y inclus la TV-HD et les télévisions locales - et d'un réseau multi villes (le M7) pour la TV Mobile. Néanmoins la nécessaire cohabitation avec les signaux de télévision analogique ne permet d'envisager qu'une couverture partielle de la population avant le switch-off.
- Le passage au nouveau plan GE-06 permettra d'envisager :
  - l'extension de la couverture des six multiplex de TNT, actuellement limitée à 80% de la population, afin d'atteindre le niveau de couverture des services de télévision analogique, soit au moins 95% ;
  - le développement de la TV-HD ;
  - l'accroissement de la couverture du réseau de TV Mobile - conçu avant le switch-off à partir du réseau multi-villes M7 - et le déploiement potentiel d'un second multiplex pour compléter l'offre initiale.

## **Commentaire sur l'opinion du RSPG**

Le Groupe CANAL+ s'interroge sur la nécessité d'implémenter une sous-bande harmonisée pour des services de « mobile broadcast » dans la bande de fréquences 470-862 MHz. En effet la norme DVB-H, reconnue par l'ETSI comme standard européen de télévision mobile, est prévue pour fonctionner dans cette bande de fréquences et compatible avec sa planification actuelle (largeur de bande et canalisation). D'autre part de nombreux terminaux DVB-H sont déjà disponibles, ce qui semble démontrer que la planification de la bande de fréquences 470-862 MHz n'est pas un obstacle au développement industriel des services de TV mobile « broadcast ».

Le Groupe CANAL+ estime par ailleurs que l'utilisation des bandes IV/V par d'autres types de services ne pourra être envisagée que dans l'éventualité où le dividende numérique suffira au développement des services de TNT, TV-HD, et TV Mobile. Dans ce cas, la protection des services « broadcast » devra être garantie ainsi que l'efficacité de la gestion du spectre radioélectrique. Sur ce dernier point, le Groupe CANAL+ s'interroge sur la solution proposée d'une sous-bande harmonisée pour des services de téléphonie mobile « uplink », du fait de l'implémentation nécessaire d'intervalles de garde importants pour assurer la protection des services « broadcast ».